

Comment favoriser le passage à la vie adulte ?

Olivier Thévenon
INED et Chaire TDE
133 Boulevard Davout,
75985 Paris Cedex 20
Olivier.thevenon@ined.fr

Plusieurs raisons motivent l'attention accordée aux politiques ou au défaut de politiques en direction des jeunes adultes. La première est que l'entrée dans la vie adulte est un processus complexe et déterminant. Complexe, d'abord, car il s'agit d'un âge de la vie où les jeunes sont appelés à réaliser beaucoup de chose dans un laps de temps somme toute réduite (même si cette période de temps a eu tendance à s'allonger au fil des générations). Au cours de cette période, les jeunes font ainsi leur entrée dans la vie active, et doivent pour cela s'adapter au marché du travail et à la vie en entreprise ; c'est aussi une période où ils quittent le foyer parental, pour certains se mettent en couple, voire commencent à fonder une famille, cela dans une période relativement réduite. Cette période est, en outre, une période de la vie particulièrement importante car les décisions prises à cette occasion engagent très souvent le long terme : c'est le cas des décisions d'ordre personnel, comme lorsque, par exemple, on décide de devenir parents ; mais c'est le cas des décisions relative à l'entrée dans la vie active, puisque les premières expériences d'emploi sont souvent des déterminants importants des carrières futures.

Le passage à l'âge adulte : objet de l'(in)attention des politiques publiques ?

Pour autant, la situation des jeunes européens apparaît relativement contrastée en matière de comportement « familial », comme l'indique la table 1 ci-dessous. Les jeunes français quitte le logement parental à un âge assez jeune en moyenne, même s'ils le font plus tardivement qu'au Danemark ou en Suède. Globalement, les jeunes de moins de 30 ans sont plus nombreux que la moyenne à vivre dans un logement indépendant de celui de leurs parents. Bien que les taux de fécondité avant 30 ans soient moins élevés que ceux après cet âge, les jeunes femmes donnent plus souvent naissance en France que dans la plupart des autres pays.

Table 1 : Caractéristiques démographiques des jeunes européens

Pays	Age moyen au départ du logement parental	Pourcentage des jeunes de 15-29 ans vivant indépendamment	Taux de fécondité	
			20-24 ans	25-29 ans
Allemagne	23,8	33,1	0,036	0,078
Danemark	21,1	63,2	0,037	0,112
France	23,5	49,4	0,060	0,131
Grèce	29,1	24,3	0,033	0,077
Hongrie	28,7	21,2	0,042	0,078
Irlande	25,4	29,0	0,051	0,088
Italie	29,7	19,7	0,033	0,073
Pologne	28,5	25,7	0,051	0,089
Royaume-Uni	23,9	41,0	0,069	0,104
Suède	19,9	59,2	0,047	0,112
Moyenne UE	26,7	33,7	0,049	0,097

Source : Eurostat – Thévenon (2015)

L'autre raison motivant l'attention faite à la situation des jeunes vient de la crise économique et financière qui les touche particulièrement. Le taux de chômage des 15-24 ans est ainsi passé de 16% en 2007 à 25% en 2013 en moyenne dans l'Union Européenne (Table 2). Dans certains pays, leur situation dans l'emploi s'est aussi fragilisée, puisque la fréquence de l'emploi temporaire a fortement crû parmi les jeunes.

En France, par exemple, près de 40% des jeunes de 15 à 29 ans ont un contrat d'emploi à durée déterminée, alors 35,6% en 2007. L'emploi temporaire étant d'ailleurs beaucoup plus fréquent au sein de cette classe d'âge, 31% des 15-29 ans en moyenne dans l'Union Européenne, 13,8% pour l'ensemble des 15-64 ans. La part des jeunes travaillant à temps partiel a aussi nettement augmenté dans certains pays, plus 4% en moyenne dans l'Union Européenne. Plus de la moitié des jeunes français (54,4%) mentionnent le fait de n'avoir pas trouvé d'emploi à temps plein comme raison principale de ce travail à temps partiel, mais ils sont 68% en Espagne, 72% en Grèce et près de 80% en Italie.

Table 2 : Situation économique des jeunes européens

Pays	Taux de chômage des moins de 25		Pourcentage de "NEETs"	Taux de pauvreté des jeunes vivant sans leurs parents
	2013	Evolution entre 2007 et 2013		
Allemagne	7,9	-4	8,7	53
Danemark	13,0	+5,7	7,5	64
France	24,8	+5,3	13,8	32
Grèce	58,3	+35,6	28,9	40
Hongrie	27,2	+9,1	18,8	41
Irlande	26,8	+17,7	18,6	32
Italie	40,0	+19,7	15,6	49
Pologne	27,3	+5,7	16,7	27
Royaume-Uni	20,5	+6,2	19,0	39
Suède	23,6	+4,4	15,9	46
Moyenne UE	25,2	+10,6	15,5	38,0

Source : Eurostat – Thévenon (2015)

Poids de l'histoire et des hésitations : des aides publiques entre deux modèles

Dans un tel contexte, la situation des jeunes français apparaît plus favorable à de nombreux égards qu'en moyenne en Europe. Il n'en reste pas moins que la précarité des jeunes a beaucoup augmenté au cours de ces dernières années. En outre, on peut douter du fait que les politiques publiques touchant (directement ou indirectement) les jeunes soient équipées pour répondre à cette conjoncture à court terme. A plus long terme, c'est la façon dont les politiques accompagnent les transformations la vie des jeunes et leur passage à la vie adulte qui est en jeu. De ce point de vue, le modèle français apparaît au milieu du gué. Mais plutôt que d'adapter ses politiques à la marge, l'ajustement peut être conçu de manière plus ambitieuse en interrogeant le modèle sur lequel les politiques actuelles (ou le défaut de politiques) a été élaboré. Il s'agit donc de penser à la fois les objectifs des politiques, leur justification d'ensemble, ainsi que leur adaptation aux changements de modes de vie, des contraintes et des difficultés rencontrées des jeunes adultes.

Pour le comprendre, la comparaison des politiques publiques menées par les différents pays en direction des jeunes populations est instructive. Elles reposent sur des conceptions de la jeunesse très différentes, et s'appuient sur des philosophies du passage à la vie adulte et de la façon d'organiser cette transition très différentes, voire antagoniste. Au cœur de ces différences, sont engagées différentes représentation de ce que peut apporter la famille, le travail et l'Etat pour permettre aux jeunes d'entrer dans la vie adulte. La façon dont se combinent ces trois éléments est très différente selon les pays. Pour faire simple, trois conceptions normatives peuvent être distinguées au sein des pays économiquement avancés (Thévenon, 2015).

L'approche « libérale », premièrement, est ancrée sur une conception de l'âge adulte essentiellement déterminée par la responsabilisation des individus face à leur choix, et à la

capacité de faire des plans de long terme. Les politiques publiques en direction des jeunes vont alors encourager le jeune adulte à devenir le plus rapidement possible responsable de ses choix, notamment financièrement. On va aider les jeunes à s'insérer dans l'emploi, pour le responsabiliser y compris s'il n'a pas complètement achevé ses études. De même, les étudiants peuvent être aidés pour financer leurs études, mais la priorité est mise sur l'octroi de prêt garanti par l'Etat mais que l'individu devra rembourser une fois en emploi, par opposition au système des bourses qui n'implique pas la même responsabilité des étudiants face au financement de leurs études.

L'approche « social-démocrate » s'appuie au contraire sur l'idée que l'aide publique doit permettre aux individus de devenir des citoyens autonomes vis-à-vis de leur famille et des aides publiques. La citoyenneté sociale et la citoyenneté économique vont de pair dans cette approche. Plus fondamentalement, l'aide publique a pour rôle ultime de permettre aux jeunes de concilier simultanément les différents types de transitions qu'implique l'entrée dans la vie adulte : sortie du foyer parental, transition des études à l'emploi, passage d'une dépendance à une autonomie économique. Enfin, la jeunesse est ici conçue comme une période « d'expérimentation », durant laquelle sont permises essais, erreurs, voire retour en arrière tant du point de vue des études que de la vie personnelle.

Enfin, l'approche « conservatrice » conçoit la jeunesse comme une succession de périodes de vie relativement distinctes. Le jeune doit d'abord avoir fini ses études et s'insérer dans l'emploi. Ensuite, il sera en mesure de quitter le foyer parental et de fonder une famille. Le rôle de la famille est primordial dans la première phase, chargée de soutenir le jeune en attendant qu'il s'insère dans l'emploi ; et l'Etat n'aide le jeune qu'indirectement, via les aides que perçoivent ses parents au titre de la présence de jeunes encore « dépendants », étudiants ou non – cela variant selon les pays. A charge des parents de redistribuer ou non ces aides en direction des jeunes. Cette « familialisation » des aides crée donc une incertitude sur le bénéficiaire des aides et de fortes inégalités de traitement entre jeunes – puisqu'il dépend des décisions intrafamiliales. Ici, les jeunes ne sont que très peu porteurs de droits propres.

Dans cette constellation, le cas français reste fortement imprégné par l'approche conservatrice, dominante en Europe continentale, mais il emprunte aussi certains traits d'une approche sociale-démocrate, et hésite donc entre deux modèles, créant certaines ambiguïtés que d'aucuns pourront dénoncer comme un manque de cohérence.

Commençons par évoquer ce que la France partage avec d'autres pays nordiques. D'abord, en matière de financement de l'éducation, la France dépense en moyenne par étudiants du supérieur beaucoup plus (11,605 USD) que les autres pays dits conservateurs et que la moyenne (9,485 USD), même si elle reste encore en deçà des pays nordiques (15,068 USD en Suède) – même si cette moyenne masque de fortes disparités selon les types d'enseignement supérieurs suivis. Autre similitude avec les politiques d'inspiration social-démocrate, elle préfère l'octroi de bourses aux politiques généralisées de prêt. Les jeunes sont aussi porteurs de quelques droits propres, comme la couverture maladie universelle (CMU) ou certaines aides financières personnalisées en matière de logement.

Pour autant, une caractéristique forte distingue le modèle français du schéma social-démocrate. Ainsi, l'aide en direction des jeunes français est-elle caractérisée par une forte « familialisation », notamment via le système fiscal qui accorde des réductions d'impôts aux familles comptant de jeunes adultes. Autre stigmate du maintien de cette dépendance des jeunes, ici les adultes de moins de 25 ans ne bénéficient pas d'un revenu minimum d'insertion comme au Danemark ou en Suède, modèle de l'approche social-démocrate, où les jeunes ont

directement accès à des prestations financières individuelles, pour précisément les aider à acquérir suffisamment d'autonomie ; mais c'est aussi le dans des pays d'approche libérale, où l'Etat tend à jouer un rôle de filet de sécurité et le jeune est très tôt considéré comme un adulte en termes d'aide sociale. En revanche, citoyenneté civique et sociale (acquise à 18 ans), et citoyenneté économique sont clairement découplées en France, comme dans d'autres pays d'Europe continentale.

Dans contexte, les jeunes français sont souvent maintenant maintenus dans une dépendance vis-à-vis de leur famille d'origine, ce qui entretient de fortes inégalités d'accès à une certaine autonomie économique (Portella et al. 2014) : il existe certes une jeunesse indépendante détachée de toute aide parentale, mais une majorité bénéficie fortement de l'aide des parents. Pour certains, l'indépendance relative est procurée par le soutien de l'Etat en complément de l'aide parentale (bourse et allocation logement). Pour d'autres, la dépendance vis-à-vis des parents est assumée, dans une logique de sécurisation du parcours d'insertion sociale et professionnelle. Mais pour d'autres, cette dépendance est subie, faute de perspective de formation ou d'insertion professionnelle.

Vers des politiques plus favorables à « l'autonomisation » des jeunes ?

Plusieurs aspects des politiques visant les jeunes pourrait être modifiés pour faciliter l'entrée dans la vie adulte et favoriser leur « autonomisation ». Nous en évoquons trois, sans prétention à l'exhaustivité, mais suggérées par la comparaison. Au-delà des formes concrètes d'aides auxquelles donneraient lieu ces suggestions, qu'il n'est pas sujet à discuter ici, il s'agit surtout de susciter un débat sur la place accordée aux jeunes dans la société et à cette période de transition singulière qu'est la jeunesse. Ces suggestions impliquent aussi, in fine, de débattre des objectifs de nos protections et politiques sociales, ainsi que de leur cohérence d'ensemble.

Le premier aspect du débat à mener concerne l'aide financière dont peuvent bénéficier les jeunes adultes, étudiants ou non, en emploi ou non. Actuellement, un ensemble d'aides est versé aux familles au titre de leur présence, sans que l'on sache véritablement qui en bénéficie. En outre, en dehors des bourses accordées aux étudiants, les jeunes ne bénéficient généralement pas d'aide financière directe leur garantissant un revenu minimum (sauf s'ils ont un enfant). L'ouverture du RSA aux jeunes de 18 à 24 ans n'a guère permis aux jeunes adultes d'obtenir un revenu minimum puisque l'on compte au total en 2014 7,400 jeunes bénéficiaires (dont 2,000 bénéficiant du RSA socle), ce qui est sans commune mesure avec les 160,000 bénéficiaires initialement prévus. Les conditions d'octroi extrêmement restrictives expliquent pour une part cette faible couverture. La prime d'activité envisagée pour se substituer au RSA jeune et à la prime pour l'emploi élargira probablement un peu la cible des aides en ouvrant cette prime à certains apprentis et « aux étudiants exerçant une activité salariée importante » ; mais elle ne constitue pas un changement radical d'approche puisque les jeunes actifs restent prioritairement visés. Le faible taux de recours envisagé montre aussi que l'on envisage par un élargissement massif du profil des jeunes bénéficiant de cette aide (Allègre, 2013).

Un revenu minimum est pourtant garanti dans de nombreux pays européens. La majorité d'entre eux (y compris l'Allemagne, l'Autriche, l'Irlande, le Portugal, le Royaume-Uni ou la Suède) octroie un revenu minimum aux jeunes vivant en dehors du foyer parental et

s'ils ne sont pas étudiants. Mais certains pays comme le Danemark, la Finlande, et les Pays-Bas garantissent un revenu minimum aux jeunes non-étudiants mais résidant chez leur parents, dès lors que leurs propres ressources sont en dessous d'un certain plafond.

Cette question des aides financières directes dont pourraient bénéficier les jeunes n'est pas nouvelle dans les débats sur la politique familiale française. Thélot et Villac (1998) suggèrent qu'il est possible d'envisager un redéploiement des masses financières visant les familles où résident avec jeunes adultes pour les convertir en aides personnalisées directement versées aux jeunes, dès l'acquisition de leur majorité civile. La suppression du rattachement des enfants majeurs au foyer fiscal des parents et l'affectation des prestations familiales auxquelles ils donnent lieu à des aides financières individuelles directement versées au jeune iraient dans cette direction.

Les aides en matière de logement sont un autre pan des politiques mises en débat par des instances représentatives des jeunes, notamment par l'intermédiaire du Conseil Economique et Social et Environnemental (CESE) (Guichet, 2013). En France, les jeunes adultes quittent relativement tôt le domicile parental, notamment en raison de l'éloignement des formations et des lieux d'emploi (un peu plus de 23 ans et demi en moyenne en 2013, contre 26 ans pour la moyenne des jeunes de l'Union européenne, mais moins de 20 ans en Suède). La décohabitation est néanmoins très sélective, selon le niveau de vie et les perspectives d'activité. Ainsi, le manque de diplôme et les difficultés sur le marché du travail freinent la décohabitation (Solard et Coppoletta, 2014). Les jeunes semblent aussi partir d'autant plus vite du foyer parental que leurs parents peuvent les aider financièrement (Laferrère, 2005).

La situation des étudiants en matière de logement est aussi elle très éparse puisqu'un tiers des étudiants vit chez ses parents ou l'un deux, un peu plus de la moitié occupent un logement indépendant et un sur dix vit dans une résidence collective (Régner-Loilier, 20XX). La mise en couple, et le fait d'exercer une activité rémunérée intégrée à la formation rend plus probable la vie dans un logement indépendant (42% contre 35% des étudiants sans activité rémunérée).

Dans ce contexte, les aides personnalisées au logement jouent un rôle important puisque, par exemple, 36% des jeunes ayant quitté le système éducatif perçoivent une allocation logement contre 9% en moyenne en Europe. Mais elles sont insuffisantes en raison des contraintes d'offre de logement. Les jeunes recherchent, en effet, généralement des logements plus petits que ceux du reste de la population, dans des positions géographiques centrales (Guichet, 2013 ; Dulin, 2015). Or le parc immobilier ne correspond plus à ces besoins. Les politiques de défiscalisation de l'accès à la propriété ont plutôt encouragé la construction de logements assez grands, en zones périurbaines. D'autre part, il se construit peu de petits logements pour des questions de coût notamment. Les jeunes, qui disposent de faibles ressources et ont un besoin de mobilité importante, recherchent donc un logement qui n'existe pas ou peu dans le parc immobilier. De leur côté, les bailleurs souhaitent trouver un locataire stable, si possible en CDI, alors que l'âge moyen du premier contrat à durée indéterminée se situe aujourd'hui entre 27 et 28 ans. Parallèlement, le logement social ne constitue plus, comme dans les années 1970, un sas d'accès au logement pour les jeunes : le système s'est grippé. Aujourd'hui, le premier logement est le plus souvent un petit appartement privé en location, qui coûte très cher.

Pour que ce loyer ne pèse pas trop lourdement sur le budget des jeunes, il existe deux moyens d'action : diminuer son coût ou solvabiliser le jeune par des aides. En réalité, par un effet mécanique, les Aides personnalisées au logement (APL) ont pour beaucoup alimenté l'inflation des loyers (Fack, 2005). Plusieurs pistes peuvent être envisagées pour améliorer l'accès au logement des jeunes, étudiants ou non. Le Conseil économique et social préconise, par exemple, l'encadrement des loyers pour que l'ensemble des jeunes puissent bénéficier d'une mesure générale – bien que les effets sur l'offre de logement de cette mesure soit incertains. Pour les étudiants, il recommande d'étendre l'offre des logements leur étant dédiés comme les CROUS (Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires). Outre leur vocation sociale, ces logements contribuent à atténuer la concurrence qui peut s'installer entre les jeunes salariés et des étudiants aidés par les garanties des parents pour constituer de meilleurs dossiers de location.

Par ailleurs, il convient de considérer globalement la dynamique existant entre logement et insertion dans l'emploi puisque ces deux volets sont souvent liés. Dans cette perspective, Eyméoud et Wasmer (2015) montrent que les villes caractérisées par des loyers plus élevés sont également celles où il est plus facile de trouver un emploi. De surcroît, dans ces villes, il y a une demande de travail plus importante pour les jeunes que pour les adultes. Ainsi, un déménagement vers une zone à loyers élevés est associé à un plus grand taux de retour à l'emploi pour les jeunes. Les politiques ciblées visant à encourager la mobilité des jeunes comme celle du programme « Moving to Opportunity for Fair Housing », existant aux Etats-Unis et qui proposait un « voucher » aux familles pauvres pour se reloger, semblent a priori pertinentes mais les études empiriques ont montré que si ces aides ont un effet sur la santé ou le bien-être, elles ont peu d'effets sur les revenus et l'emploi. Aussi, plutôt que d'inciter les jeunes à rester dans des zones moins dynamiques en multipliant les emplois aidés, il apparaît plus approprié de les encourager, par le biais d'un accès facilité au logement, à s'installer dans les zones les plus dynamiques. Favoriser l'accès au logement social des jeunes, particulièrement dans les bassins d'emploi dynamiques, est aussi une piste pouvant être envisagée (Guichet, 2013 ; Boulhol, 2013)

Enfin, la situation des jeunes sans qualification, qui connaissent des difficultés non seulement dans la phase de transition vers l'âge adulte, mais aussi parfois durant de nombreuses années, peut aussi faire l'objet d'une attention particulière. Le problème s'est aggravé au cours des 30 dernières années, avec un système qui accorde une prime de plus en plus importante au diplôme. Le modèle français, très traditionnel et fondé sur l'universalité, avec une école et des formations qui sont les mêmes pour tous, ne semble pas très adapté pour donner les clés de l'emploi à ces jeunes (Cahuc et al., 2013; Boulhol, 2013). En revanche, les politiques publiques peuvent s'inspirer d'expérimentations, souvent extrêmement intéressantes, qui se multiplient en France ou à l'étranger. Les Etats-Unis offrent, en particulier, certains exemples de programmes pour les jeunes, dont certains commencent dès l'école afin de mieux prévenir l'échec scolaire (Carcillo et al., 2015). Ces interventions sont outre moins coûteuses, car elles s'appuient sur des infrastructures existantes. On peut citer par exemple les « charter schools », des écoles publiques qui peuvent adapter les programmes et méthodes d'enseignement aux profils des élèves, ou les « career academies », des lycées qui les exposent au travail en entreprise. Des jeunes souvent issus de milieux défavorisés peuvent ainsi trouver un métier qui les intéresse, mais aussi développer un savoir-être, une motivation qui leur permettra ensuite de décrocher des entretiens plus facilement.

Pour les « décrocheurs » qui ne sont ni à l'école, ni en emploi ni en formation, les dispositifs les plus efficaces sont souvent des dispositifs très coûteux, comme les « Job Corps

». Ces établissements dotés d'un internat présentent des taux d'encadrement très élevés, avec environ un employé pour trois ou quatre jeunes. Les infrastructures appartiennent à l'Etat fédéral mais le programme est géré par des opérateurs privés, rémunérés sur leur capacité à remettre les jeunes soit dans un cycle d'études, soit dans l'emploi. La réussite est évaluée à la sortie du programme mais aussi six mois et un an après. Plusieurs études ont montré que le coût de ce programme, l'un de ceux qui marchent le mieux aux Etats-Unis, était largement compensé par ses effets positifs à long terme sur l'emploi, mais aussi la criminalité, la santé. En France, des programmes comme les Ecoles de la deuxième chance s'inspirent déjà de ces programmes. Les études « d'impact » pourraient alors être développées pour en mesurer les bénéfices et étudier l'opportunité d'en étendre le champ.

Les questions mises en débat ici n'ont, encore une fois, aucune prétention à l'exhaustivité. Elles montrent toutefois la nécessité d'approcher les différents problèmes de façon conjointe, et de considérer la logique d'ensemble des systèmes d'aides qui touchent (ou manquent) les jeunes populations. La comparaison avec d'autres pays met aussi en lumière le fait qu'une réforme ambitieuse des politiques accompagnant la jeunesse supposerait non pas seulement des amendements à la marge, mais un changement d'approche et de paradigme pour davantage favoriser le passage à la vie adulte.

Références :

Allègre G. (2013), « Faut-il remplacer le RSA-activité et la PPE par une Prime d'activité ? Réflexions autour du rapport Sirugue », Les Notes 33, OFCE, <http://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/notes/2013/note33.pdf>

Boulhol H. (2013), « Améliorer la situation économique des jeunes en France », Département des Affaires Economiques, Document de Travail, 1041, www.oecd.org/eco/documentsdetravail

Cahuc P., Carcillo S., Galland O. (2013) “La Machine à trier: Comment la France divise sa Jeunesse”, Eyrolles.

Carcillo S., Fernández R., Königs S., et A. Minea (2015), “NEET Youth in the Aftermath of the Crisis: Challenges and Policies”, OECD Social, Employment and Migration Working Papers, No. 164, OECD Publishing, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/5js6363503f6-en>

Dulin A. (2015), « Sécuriser les parcours d'insertion des jeunes », Avis du Conseil Economique, Social et Environnemental, mars.

Eyméoud J.B. et E. Wasmer (2015), « Freins à la mobilité, accès au logement et emploi des jeunes », *Chaire sécurisation des parcours professionnels*,

Fack G. (2005), « Pourquoi les ménages à bas revenus paient-ils des loyers de plus en plus élevés ? L'incidence des aides au logement en France (1973-2002) », *Economie et Statistique*, 381-382, pp. 17-40.

Guichet C. (2013), « le logement autonome des jeunes », Avis du Conseil Economique, Social et Environnemental, janvier.

Laferrère A. (2005), « Quitter le nid : entre forces centripètes et centrifuges », *Economie et Statistique*, 381-382, 147-175.

Portella M., de Saint Pol Th., Alberola E. (2014), « Ressources et parcours vers l'indépendance des jeunes adultes en France. Associer soutien familial, aides publiques et revenus du travail », *Dossiers Solidarité et Santé*, DREES.

Régnier-Loilier A. (2011), « Situation résidentielle des étudiants et retour au foyer parental le weekend: une marche progressive vers l'indépendance », in Galland O., Verley E. et Vourch R. (dir.), *Les mondes étudiants. Enquête conditions de vie 2010*, Paris, La Documentation Française, pp.193-206. (Coll. Études & Recherche).

Solard J., Coppoletta R. (2014), « La décohabitation, privilège des jeunes qui réussissent ? », *Economie et Statistique*, 469-470, 61-84.

Thévenon O. (2015), « Aid policies supporting young adults in Europe and the OECD” , *Families&Societies Working paper*, 34, <http://www.familiesandsocieties.eu/wp-content/uploads/2015/04/WP34Thevenon2015-pp.1-53.pdf>